

# Préambule à la consultation des registres de sépultures de l'hôpital

## Sur les raisons de ce travail ...

Notre constante motivation est l'étude des éléments qui composent l'histoire de notre médecine. Ce sujet étant déjà bien avancé, il est temps de se pencher sur les humbles artisans du terrain, sur les sources peu ou non exploitées afin de compléter l'image d'un immense puzzle. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la médecine est encore principalement charitable, même si les chirurgiens lui donnent ses lettres de noblesse ... En dehors de l'histoire de la médecine, nous espérons que cette "base de données" d'environ 2870 Boulonnais(-ses) et d'environ 1003 militaires servira à de nombreux généalogistes ...

## Origine des documents

Pour effectuer la transcription des 3873 actes de décès/sépultures et des 12 actes de mariages célébrés dans l'église de l'hôpital, nous avons utilisé 3 supports:

- 1- la transcription partielle manuscrite puis dactylographiée de feu Michel de Sainte-Maréville, 1986, ref. 20-21 & 74-75 du Fonds d'Archives de la Bibliothèque des Annonciades de Boulogne/Mer (BMA)
- 2 - quelques-uns des registres conservés aux Archives Municipales de Boulogne/Mer (AM)
- 3 - et surtout l'irremplaçable collection numérisée mise en ligne par les Archives Départementales du Pas-de-Calais (AD 62, référence 5 MIR 160/11, vues 1015 à 1503)

Merci à la Direction et au personnel de ces lieux chargés d'histoire ...

## Deux séries de registres

Afin de réduire le temps de chargement de chacun des fichiers, nous avons scindé ces registres suivant leur division naturelle historique:

- de leur origine, du 13 janvier 1691, au 31 décembre 1736<sup>1</sup> Cela ne représente qu'un seul registre, d'un peu plus de cent pages. Les actes sont très succincts. Leur contenu se densifie durant les dernières années.

- du 1<sup>er</sup> janvier 1737 au 31 décembre 1792. Les registres sont annuels. Le nombre de leurs feuillets varie environ de huit à quatorze. Ils sont rédigés en double exemplaire, le premier dit "la minute" est conservé par le chapelain à l'hôpital<sup>2</sup>, le second dit "la grosse" remis au début de l'année suivante au greffe de la Sénéchaussée<sup>3</sup>.

## Quatre types de classement

Afin de faciliter les quatre classements ultérieurs (chronologique, alphabétique, par lieu de naissance ou par thème), à l'instar de Michel de Sainte-Maréville, nous avons placé certaines données en exergue et commencé l'acte par le nom du lieu de naissance ou d'origine.

A partir de 1737 les actes se terminent par l'énoncé du patronyme des signataires, souvent de leur fonction ou bien du degré ou de l'absence de filiation des témoins. Afin de limiter les redites, nous n'avons pas reproduit les signatures des soussignés. À titre d'exemples avec signatures, seuls les actes de décès des Filles de la Charité (FdIC) décédées après 1737 (classement thématique) comprennent les signatures des soussignés (en italique).

## Sur les lieux d'ensevelissement

Avant 1701, les décédés de l'hôpital du Bourg sont inhumés dans une fosse commune du cimetière paroissial situé autour de l'église Saint-Nicolas où de son extension vers la rue des Pipots. La première inhumation dans le cimetière de l'église de l'hôpital se déroule le 14 avril 1701. En 1776, les restes mortuaires des sépultures du Cimetière Saint-Nicolas sont translattées vers une nouvelle nécropole paroissiale de Saint-Nicolas aussi appelée cimetière communal sise environ à l'emplacement de l'actuelle Place Navarin<sup>4</sup>. Les restes du cimetière de l'hôpital les rejoindront vers 1780. En mars 1806 ce cimetière est lui-même translatté vers une structure ouverte en 1772 pour accueillir la translation du cimetière de la Haute-Ville. Quelques lois plus tard, en décembre 1806, Tous ces restes et sépultures seront translattés vers une nécropole définitive (?), celle du cimetière dit de l'Est<sup>5</sup>. Ce dernier est largement agrandi en 1846, quelques années avant l'ouverture des cimetières du Nord (dit des Marins) et de l'Ouest (dit de Capécure).

---

1 Au XVI<sup>e</sup> siècle, après l'Ordonnance de Villers-Cotterêts de François 1<sup>er</sup> (1539), le Concile de Trente (de 1545 à 1563), les Ordonnances royales de Moulins (1566) puis de Blois (1579), la tenue des registres reste assez aléatoire. Il faut attendre le XVII<sup>e</sup> siècle et l'Ordonnance de St-Germain-en-Laye (1667) confortée au début du XVIII<sup>e</sup> par la Déclaration de 1736 pour qu'enfin les registres soient corrects. Les registres mortuaires de Boulogne/Mer illustrent convenablement cette situation ...

2 Collection conservée aux Archives Départementales du Pas-de-Calais (AD 62)

3 Collection conservée aux Archives Municipales de Boulogne/Mer, microfilmée et présentée par AD 62

4 Dans les actes de décès, la dénomination de ce cimetière est très variée : cimetière St-Nicolas, de la paroisse, dudit hôpital, cimetière St-Nicolas de la basse-ville de Boulogne ou cimetière de la basse-ville de Boulogne ! Jamais cimetière ouvert seulement durant 30 années n'aura été dénommé de façon aussi changeante.

5 Partiellement aménagé sur l'emplacement des cimetières romains du Vieil Atré et de Brequerecque

### **Après le dernier registres de 1792 ...**

Complétant le dernier registre de 1792, en plus des vingt huit FdIC décédées à l'hôpital, nous avons trouvé aux Archives Municipales une liste manuscrite dressée par le gardien de la prison du couvent des Ursulines. Elle énonce les patronymes des dix FdIC<sup>6</sup> incarcérées à partir du 15 mars 1794, en compagnie de trois Soeurs des Annonciades et d'une centaine de nobles Français ou Anglais ou de simples citoyens ...

Les susdites FdIC semblent avoir été conduites à Abbeville d'où elles ont été libérées, soit pour rejoindre leur famille soit pour être hébergées par les habitants.

#### **Deux types de documents à consulter**

1° les fichiers de la transcription des actes, en accès libre

2° quelques fichiers de présentation et d'analyse des fichiers précédents pour lesquels l'accès est soumis à un "**identifiant**" et un "**mot de passe personnalisé**" ...

Votre **identifiant** étant votre adresse d'E-mail en cours, celle utilisée pour me joindre

Votre **mot de passe personnalisé** vous sera envoyé sur simple demande adressée à  
cyberbiologie arobas free.fr

---

6 Les fdic provenant de toutes les régions de France via la Maison-Mère de Paris qui les forme, les garde dans la capitale où les envoit servir en provinces. Seulement une Boulonnaise figure dans notre liste de trente huit fdic retrouvées ...